## RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE

## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

-----

## COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les candidats et candidates, têtes de liste, aux élections des Conseillers Régionaux et des Conseillers Municipaux, du 02 septembre 2023, qu'ils ou elles peuvent procéder au retrait de leurs documents électoraux (spécimen de bulletins de vote et affiches) les 22 et 23 août 2023 au siège de la Commission Electorale Indépendante (CEI) à Abidjan-II-Plateaux-Carrefour Duncan de 8H à 17 h.

Une carte nationale d'identité sera exigée pour le retrait de ces documents.

Les représentants des candidat(e)s, têtes de liste, devront se munir, en outre, d'un mandat dûment signé de la tête la liste.

Fait à Abidjan, le 18 août 2023

Pour le Président et P/o Le Secrétaire Permanent KOUAME Adjoumani Pierre